Faire une demande de financement au titre du FNE Formation

19/09/2022

Informations importantes

A ce jour, les nouvelles demandes de financement FNE ne sont cependant pas ouvertes dans l'attente ***des budgets et nouvelles modalités d'intervention FNE pour 2023 qui sont toujours en cours de définition par l'Etat.***
Toutes les informations de cette page concernent 2022 et ne sont plus d'actualité.
Les modalités 2023 seront mises en ligne dès que possible.

Votre demande de financement en quelques étapes !

Vous trouverez ci-dessous les étapes à suivre pour mettre en place une action et faire votre demande de financement, ainsi que la liste des documents à transmettre à AKTO.

Les étapes à suivre pour mettre en place une action

1. **Identifier les salariés à former**
2. En cas de formation externe, **passer commande auprès de(s) organismes de formation compétents et solliciter leur(s) proposition(s) commerciale(s)** : un devis (ou un projet de convention de formation) et des éléments de contenu / programme. Une fois que vous avez sélectionné l'organisme de formation, co-signez la proposition commerciale en n'oubliant de mentionner que votre engagement n'est valable que sous réserve d'accord de prise en charge de l'OPCO et dans la limite des fonds disponibles.
   En cas de formation interne, construire le projet de parcours formatif et formaliser avec le service de formation interne (relevé de dépenses prévisionnel + programme).
3. Faire le point avec votre conseiller afin de **vérifier avec lui l'éligibilité de votre projet et d'estimer la prise en charge.**
   A noter : Pour les entreprises qui mobilisent le FNE au titre d'une situation de difficulté ou de mutation reprise, les parcours doivent être d'**une durée minimum de 35h**.
4. Recueillir **l'accord écrit des salariés** lorsque tout ou partie du parcours de formation se réalise **en dehors du temps de travail**
5. **Remplir et signer avec cachet la demande de subvention FNE puis saisir vos dossiers de demande de financement complets dans votre espace en ligne au plus tôt.** Attention, les dossiers doivent parvenir **complets** avant le démarrage des actions et **au plus tard le 25 novembre 2022** (*prise en charge sous réserve de complétude et d'éligibilité des dossiers, et dans la limite des fonds disponibles et des délais d'instruction*).
6. Démarrage des actions

A noter : lorsque tout ou partie du parcours de formation se réalise **en dehors du temps de travail**, vous devez recueillir **l'accord écrit des salariés.**

Important

*Les actions financées par le FNE font l'objet d'un **délai spécifique de conservation obligatoire**. Ainsi, les pièces et justificatifs relatifs aux actions financées via le FNE sont à conserver par les entreprises et les organismes de formation bénéficiaires **jusqu'au 31 décembre 2036.***

Les éléments à transmettre à AKTO pour faire votre demande de financement

La demande de financement est à faire depuis votre espace en ligne.

1) Pour faire la demande de financement avant le démarrage de l'action

- La demande de subvention FNE indiquant les engagements et attestations de l'entreprise vis-à-vis de sa situation et de ses obligations.
- La proposition commerciale de l'organisme de formation (devis/convention de formation + programme de formation) ou programme de formation + relevé des dépenses prévisionnelles en cas de formation interne.
- Uniquement pour les entreprises mobilisant le FNE au titre de l'activité partielle ou de l'activité partielle de longue durée : la copie de la décision d'autorisation d'activité partielle, ou le courriel de l'agence de services et de paiement (ASP) en cas de validation tacite, ou la décision de validation/homologation de l'accord collectif ou du document unilatéral d'APLD.

2) Pour faire votre demande de règlement à l'issue de la formation

- Certificat(s) de réalisation signé(s) par l'organisme ou le service de formation
- Facture(s) relative(s) au coût pédagogique :
  - *Facture(s) transmise(s) directement à AKTO par l'organisme de formation en cas de formation externe avec subrogation*
  - *Facture de remboursement transmise à AKTO par l'entreprise avec :*
    - *copie de(s) facture(s) réglée(s), avec la mention « payée » ou « acquittée », à l'organisme de formation en cas de formation externe sans subrogation*
    - *bulletins de salaire du/des formateur(s) en cas de formation interne*
- Facture(s) de l'entreprise pour le remboursement des frais annexes et de rémunération forfaitaires (sans autre forme de justificatif)

Bon à savoir

Pour la formation externe, lorsque vous signez la proposition commerciale de l'organisme de formation, assurez vous que celle-ci mentionne que votre engagement n'est valable qu'en cas d'accord de prise en charge par votre OPCO.

Financé par GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité
FRANCE RELANCE
Financé par l'Union européenne NextGenerationEU